# Pour la protection de la nature et des communes, deux initiatives populaires fédérales sont lancées

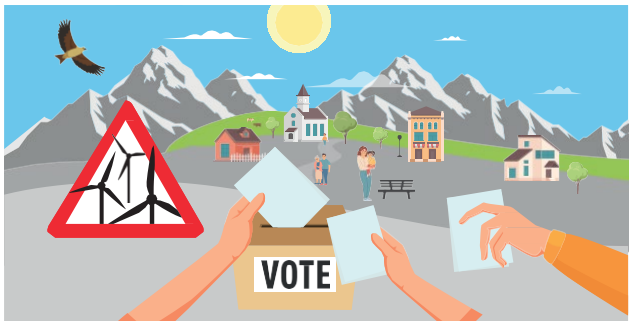

**La protection de la nature et celle des droits populaires en Suisse sont menacées par plus de 300 projets de parcs éoliens et la construction de plus de 1000 éoliennes. Deux initiatives populaires seront lancées le 30 janvier 2024 pour protéger la nature et les communes.**

Soutenue par des présidents de communes, des députés au Grand Conseil, des conseillers municipaux, un conseiller national ainsi que des professeurs, des protecteurs de la nature, des biologistes, des avocats et des conservateurs du patrimoine, l'association Paysage Libre Suisse lance deux initiatives.

**Initiative pour la protection des forêts**
Nombre d'éoliennes sont projetées au milieu de la forêt ou directement en bordure de celle-ci. Or, pour chaque éolienne installée, il faut défricher l'équivalent d'un terrain de football. Ce sont des milliers d'hectares de forêts et d'espaces naturels qui seront purement et simplement sacrifiés.

La nature est vitale non seulement pour la biodiversité, mais aussi pour les humains. C'est tout l'écosystème qui est menacé par la construction d'éoliennes en forêt. Les éoliennes tuent les oiseaux et les chauves-souris et occasionnent une perte d'habitat pour la faune. Les forêts sont mitées et elles meurent de l'intérieur.

L'initiative lancée n'interdit pas l'installation d'éoliennes en Suisse, mais demande que celles-ci soient planifiées et réalisées ailleurs que dans les forêts et les pâturages boisés. La nature doit être protégée et non pas menacée au nom de la protection du climat. Protéger le climat, c'est aussi protéger le poumon naturel qu'est la forêt.

**Initiative pour la protection des communes**
De nombreuses régions de l'Arc jurassien, sur le Plateau suisse, dans les Préalpes et dans les Alpes sont concernées. Les éoliennes impactent le paysage des régions concernées et le quotidien des gens qui y vivent. C'est pourquoi il faut permettre aux personnes concernées de voter sur ces projets.

Or, on cherche au contraire à limiter autant que possible le droit de s'opposer localement à la construction d'éoliennes. Grâce à cette garantie constitutionnelle, les législations fédérales et cantonales devront prévoir à l'avenir des votations locales sur des projets éoliens.

L'initiative lancée n'interdit pas l'installation d'éoliennes en Suisse, mais demande que celles-ci soient soumises à un vote populaire contraignant, dans les communes concernées et dans celles fortement impactées.

**Pour plus d'informations** (allemand et français): Elias Vogt, président de Paysage Libre Suisse, 032 530 27 23, elias.v@gmx.ch